

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment les Articles
L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et
L2213-6,
Vu le Code Général de la propriété des
personnes publiques, donnant lieu au
paiement d'une redevance et notamment
les Articles L2125-1 et L 2125-4
Vu la Délibération n°VA_DEL2016_175,
relative aux droits d'occupation du domaine
public pour emprise de travaux ;
Considérant la demande présentée par la
société Altaï Développement sollicitant
l'autorisation d'occuper une partie du
domaine public, au droit du 34-36 rue de la
Station, afin d'y déposer une benne
destinée à recevoir les déchets, suite à des
travaux de rénovation intérieur et que ces
travaux ne sont pas terminés,

N° 2020 - 27276

ARRETONS

ARTICLE 1.

Considérant l'arrêté n°2020- 27259 en date du 30/04/2020 est prolongé dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Mai 2020.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 3.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 0€ (les travaux étant effectués chez Madame Buseine 34, rue de la Station – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

N° 2020 - 27276

ARTICLE 4.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Monsieur le Directeur d'Esterra, Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 LILLE Cedex,
- Police municipale de Villeneuve d'Ascq,
- Société Altai Développement, 23 avenue de Brigode - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 14 Mai 2020,

Le Maire,

Gérard CAUDRON.



Affiché le :